

## Saint Augustin et la torture

Saint Augustin le disait déjà au IV<sup>ème</sup> siècle dans un jugement sur l'empire romain de son temps : LA TORTURE EST INJUSTIFIABLE !

**Dix-sept siècles plus tard**, ses propos sur la torture et sur la guerre restent d'une grande actualité.

On peut, en effet, lire ceci dans *La Cité de Dieu*, Livre XIX, VI :

*« Pour savoir si quelqu'un est coupable, on le soumet à la torture et, innocent, il subit pour un crime incertain des peines bien certaines, et non pas parce qu'on a découvert qu'il avait commis le crime en question, mais parce qu'on ignore qu'il ne l'a pas commis. Et, de la sorte, l'ignorance du juge, c'est la plupart du temps le malheur de l'innocent. Plus intolérable encore, plus lamentable, plus digne de susciter, si cela est possible, nos larmes, c'est que, si le juge torture un accusé, c'est pour éviter de tuer par ignorance un innocent, et cette malheureuse ignorance fait le plus souvent qu'il torture et tue un innocent, qu'il a torturé pour éviter de tuer un innocent. »*

Et plus loin, Livre XIX, VII-VIII :

*« L'extension de l'Empire a engendré des guerres de la pire espèce, guerres contre les alliés, guerres civiles qui secouent plus pitoyablement encore le genre humain soit que l'on combatte jusqu'à leur apaisement momentané, soit que l'on en craigne la reprise. Les désastres, nombreux et multiples, les nécessités impitoyables et cruelles, que créent ces maux, comment pourrais-je mettre un terme à pareil discours ? Ces maux, donc, si grands, si horribles, si cruels, quiconque les considère avec douleur en confesse la misère ; quiconque les subit ou y pense sans douleur de l'âme est dans une plus grande misère encore de se croire pour cela heureux, car il a perdu tout sens humain. »*